

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »
VISITE GUIDÉE DE CINQ DICTIONNAIRES
DU FRANÇAIS UTILISÉS AU QUÉBEC¹

Nadine Vincent²

*Université de Sherbrooke
Centre de recherche interuniversitaire
sur le français en usage au Québec (CRIFUQ)*

Le dictionnaire est assurément l'ouvrage spécialisé de linguistique le plus fréquemment consulté par le grand public et le plus utilisé dans les écoles. Mais qu'est-ce qu'un dictionnaire ? De façon globale, cette appellation semble désigner toute somme d'informations regroupées autour de notions présentées par ordre alphabétique, le tout servant d'outil de référence. On trouve ainsi des dictionnaires touchant certains domaines comme des dictionnaires de cuisine, de bricolage, de psychologie, ou spécialisés dans certains éléments de la langue, comme des dictionnaires de synonymes, de rimes ou de mots croisés.

Les dictionnaires auxquels nous nous intéresserons ici visent plus spécifiquement à décrire la langue française et sont tous utilisés au Québec. Il s'agit de deux dictionnaires faits en France, *Le Petit*

1. L'auteure a fait partie du groupe de recherche Franqus qui a conçu le dictionnaire intitulé aujourd'hui *Usito* et a travaillé au sein de l'équipe de rédaction de ce dictionnaire jusqu'en 2016.

2. L'auteure remercie sincèrement Serge D'Amico et Thierry Vincent de la relecture attentive qu'ils ont faite de la première version de ce texte.

Robert 2018 et *Le Petit Larousse illustré* 2018, et de trois dictionnaires faits au Québec, *Usito*³, la sixième édition du *Multidictionnaire de la langue française* (2015) et le module dictionnaire du correcteur *Antidote 9* (2014).

Malgré l'habitude populaire de le mettre au singulier en disant «ce n'est pas dans le dictionnaire» ou «c'est écrit dans le dictionnaire», chacun de ces ouvrages porte un regard particulier sur la langue, en fonction de sa politique éditoriale, de son public cible ou de ses paramètres spécifiques. Outils de référence, sources d'autorité, les dictionnaires ne sont jamais neutres. Ils sont tous assez différents les uns des autres pour nous amener à identifier des caractéristiques déterminantes pouvant à la fois cibler l'utilité et les forces de chacun et dresser un tableau plus général de l'éventail de possibilités qu'offre la lexicographie actuelle de langue française.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DICTIONNAIRES

On distingue généralement les dictionnaires encyclopédiques (le *Larousse*⁴, par exemple) des dictionnaires de langue (le *Robert*, par exemple). Les premiers visent d'abord à décrire les connaissances humaines (choses et notions), alors que les seconds s'intéressent prioritairement à la langue elle-même. Bien sûr, ces distinctions ne sont pas étanches et l'on trouvera des informations sur la langue dans les premiers, et sur les connaissances humaines dans les seconds.

Pour bien saisir en quoi consistent ces différences, comparons le sens principal de l'article *béton* dans *Le Petit Larousse* et dans *Le Petit Robert*.

3. Le dictionnaire *Usito* étant conçu et disponible uniquement en version électronique, il est mis à jour régulièrement et n'est donc pas millésimé. La première édition complète est parue en mars 2013.

4. Nous n'analyserons pas cette caractéristique ici, mais notons que le *Larousse* est aussi un dictionnaire illustré et qu'il regroupe dans un même volume les noms communs et les noms propres. Ces ajouts limitent d'autant l'espace disponible pour la description des noms communs, auxquels les autres ouvrages analysés se consacrent entièrement.

«C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE!»

TABLEAU 1
SENS PROPRE DU NOM *BÉTON*
DANS *LE PETIT LAROUSSE* ET *LE PETIT ROBERT*

<i>Le Petit Larousse</i>	1. Matériau de construction obtenu par agrégation de granulats au moyen d'un liant, et, spécial., par un mélange de graviers, de sable, de ciment, d'adjuvants et d'eau. ↳ Le BÉTON est utilisé aujourd'hui pour édifier des constructions de toute nature. Dans l'architecture et le génie civil, on fait appel à deux techniques importantes : le <i>béton armé</i>, qui est coulé sur une armature métallique, et le <i>béton précontraint</i>, béton armé dans lequel sont tendus des câbles ou des tiges d'acier, qui, une fois relâchés, mettent le matériau en compression. Le béton ordinaire pour ouvrages d'art contient environ 65 % de mortier en volume. On utilise aussi des types de béton particuliers : le <i>béton aéré</i> (dans lequel on a laissé des bulles d'air qui améliorent son ouvrabilité et sa résistance au gel), le <i>béton léger</i> (béton cellulaire notamm.), le <i>béton lourd</i> (à base de plomb), etc. Depuis les années 1980 ont été développés les <i>bétons à hautes performances</i>, <i>très hautes performances</i> ou <i>ultra hautes performances</i>, employés dans la construction d'immeubles de grande hauteur et dans les grands ouvrages de génie civil.
<i>Le Petit Robert</i>	1. Matériau de construction formé d'un mortier et de pierres concassées (gravier). «<i>mêler du gravier, de l'eau, du sable et du ciment pour créer le béton qui est beaucoup moins coûteux que tout le reste, qui est dur comme la pierre</i>» (Echenoz). <i>Le béton a la propriété de durcir dans l'eau. Un pont, un immeuble en béton. Béton précontraint*. Béton cellulaire*. Béton coloré. → granito. Béton ciré. BÉTON ARMÉ, coulé autour d'une armature métallique. (→ coffrage, coulage). «<i>Des casemates dressent leurs tiges de fer attendant le béton</i>» (Aragon).</i>

La définition du *Larousse* permettrait presque de fabriquer du béton, tellement la liste des composants est précise. La description n'est cependant constituée que d'une définition, sans exemplification (exemple ou citation), mais une longue notice encyclopédique termine l'article et on y décrit notamment certains types de béton (armé, précontraint, aéré, léger, etc.). À l'inverse, dans *Le Petit Robert*, la définition est suffisante, mais minimale, c'est-à-dire qu'elle identifie les sèmes qui permettent de distinguer le béton d'un autre matériau, comme l'argile ou le plâtre, mais sans viser l'exhaustivité. Une citation permet de donner plus de précision sur les composants du béton, mais a surtout comme objectif d'illustrer le mot en contexte. Les types de bétons sont présentés en sous-entrées, et définis dans l'article *béton* même (*béton armé*) ou sous l'adjectif accolé à *béton* (*précontraint*, *cellulaire*). De plus, comme *Le Petit Robert* est un dictionnaire analogique, des renvois sont parfois ajoutés pour indiquer des synonymes ou des réalités proches.

D'un point de vue plus spécifiquement linguistique, les deux dictionnaires présentent les emplois figurés de *béton*.

TABLEAU 2
SENS FIGURÉS DE *BÉTON*
DANS *LE PETIT LAROUSSE* ET *LE PETIT ROBERT*

<i>Le Petit Larousse</i>	3. Fam. Ce qui est sûr, solide : <i>Ils ont un alibi en béton. Cette excuse, c'est du béton.</i> ♦ adj. inv. Fam. Inattaquable : <i>Des arguments béton.</i>
<i>Le Petit Robert</i>	▫ PAR MÉTAPH. <i>Un alibi en béton</i> , solide. APPOS. INV. FAM. <i>Des prétextes béton.</i>

Pour de si courtes descriptions, on peut déjà noter plusieurs différences entre le *Robert* et le *Larousse* pour le traitement de ces deux emplois. Le *Robert* précise qu'ils sont métaphoriques, c'est-à-dire qu'ils sont imagés par rapport au sens propre précédent, alors que le *Larousse* ne donne aucune précision rhétorique. Le *Larousse* consi-

dère que ces deux emplois sont familiers, alors que le *Robert* juge le premier neutre (*en béton*) et le second, familier (*béton*, employé seul). L'analyse grammaticale diffère aussi pour le second emploi de *béton* que le *Larousse* identifie comme étant un adjectif invariable, *des arguments béton*, alors que le *Robert* opte plutôt pour un emploi en apposition, aussi invariable, *des prétextes béton*. Il est de mise, pour illustrer l'invariabilité, de mettre un exemple au pluriel. C'est ce que font les deux dictionnaires. On constate clairement que plusieurs analyses sont possibles pour un même emploi, puisque deux dictionnaires faits en France, et décrivant théoriquement la même langue, portent deux regards distincts sur un même emploi, *en béton*, l'un considérant qu'il appartient au registre standard et l'autre au registre familier. De même, les deux dictionnaires analysent différemment l'emploi invariable *béton*, le *Larousse* le disant adjectif et le *Robert* l'identifiant comme une apposition. Cette double analyse est fréquente quand un nom est employé en position d'adjectif. Certaines sources l'identifient en s'appuyant sur sa catégorie première, et le présentent comme un nom en apposition d'un autre nom, alors que d'autres l'analysent en s'appuyant sur sa fonction, et en font un adjectif. Par exemple, le *Robert* analysera *amateur* comme une apposition dans l'exemple *Musiciens amateurs*, alors qu'*Usito* identifiera *amateur* comme un adjectif invariable en genre dans l'exemple *Musiciennes amateurs*. Tous les dictionnaires ne sont pas univoques et présentent différents points de vue sur la langue, que ce soit ici pour la variation diaphasique (registres de langue), le classement grammatical ou l'analyse syntaxique.

Enfin, le *Larousse* présente deux définitions suivies d'exemples, ce qui est la forme attendue d'une description lexicographique, alors que le *Robert* présente le premier emploi comme un exemple glosé, en supposant que l'utilisateur comprendra que cette construction, *en béton*, peut s'utiliser avec d'autres noms qu'*alibi*, et présente le second emploi avec un système d'indicateurs et de marques, sans définition, en supposant toujours que l'utilisateur comprendra que sans précision contraire, la définition reste la même que pour l'emploi précédent, c'est-à-dire « solide ». Le *Robert* s'adresse donc à des utilisateurs plus

expérimentés, plus familiers avec les codes et la manière de faire d'un dictionnaire.

Si les articles *béton* dans le *Larousse* et le *Robert* correspondent bien à ce que l'on attend d'un dictionnaire encyclopédique et d'un dictionnaire de langue, les descriptions ne sont pas toujours aussi archétypales et varient en fonction des mots traités. Observons dans ces deux ouvrages le traitement du mot *astéroïde*, peu polysémique et plus spécialisé, et ajoutons à la comparaison la description du dictionnaire général *Usito*, fait au Québec. Nous analyserons par la suite son traitement dans le module dictionnaire du correcteur *Antidote*, puis dans le *Multidictionnaire*.

TABLEAU 3
MOT *ASTÉROÏDE*
DANS LE PETIT LAROUSSE, LE PETIT ROBERT ET USITO

<i>ASTÉROÏDE</i> , n. m.	
<i>Le Petit Larousse</i>	Petit corps rocheux ou métallique, de forme génér. irrégulière, qui gravite autour du Soleil. ↪ Les astéroïdes se rencontrent princip. entre l'orbite de Mars et celle de Jupiter (<i>ceinture principale d'astéroïdes</i>) et au-delà (<i>ceinture de Kuiper</i>).
<i>Le Petit Robert</i>	1. ASTRON. Petit corps solide du système solaire, de quelques centaines de kilomètres de diamètre au maximum. → géocroiseur, météorite, planétoïde. <i>La plupart des astéroïdes ont leur orbite située entre celles de Mars et de Jupiter.</i> 2. Petit corps céleste. → météorite.
<i>Usito</i>	Petit corps céleste du système solaire; petite planète. ↓ MÉTÉORITE. « <i>la planète d'où venait le petit prince est l'astéroïde B 612</i> » (A. de Saint-Exupéry, 1943). — LA CEINTURE D'ASTÉROÏDES , située entre les orbites de Mars et Jupiter.

Bien que le *Larousse* et le *Robert* soient deux dictionnaires de types différents, ils présentent tous les deux des définitions comparables. De plus, ce que le *Larousse* donne comme information en remarque encyclopédique, le *Robert* le présente dans un exemple à contenu encyclopédique. *Usito*, dictionnaire de langue générale comme le *Robert*, opte plutôt pour une citation à contenu culturel, en citant *Le petit prince* d'Antoine de Saint-Exupéry. Une sous-entrée glosée, *la ceinture d'astéroïdes*, vient donner une précision terminologique ; cette information est plutôt présente en remarque dans le *Larousse*. Le *Robert* distingue deux sens, l'un spécialisé en astronomie, l'autre non marqué et donc courant en langue générale, alors que le *Larousse* n'en présente qu'un, non marqué et donc appartenant à la langue générale, et qu'*Usito* présente les deux acceptions, sans marquage, dans une définition juxtaposée. Enfin, le *Robert* indique plusieurs renvois, qu'il identifie au moyen de flèches horizontales, alors qu'*Usito* identifie les différents types de renvois au moyen de signes distincts. Ici, la flèche vers le bas indique qu'il s'agit d'un hyponyme ; autrement dit, *astéroïde* et *météorite* ne sont pas synonymes, mais une *météorite* est un type d'*astéroïde*.

Si certaines décisions ou certaines orientations tiennent clairement de la politique éditoriale de chacun des ouvrages, d'autres sont liées à des contraintes plus matérielles, dont l'espace limité est assurément une des plus évidentes pour les dictionnaires dont l'édition de référence est diffusée sur support papier.

Le module dictionnaire du correcteur *Antidote* est difficile à classer. S'il semble répondre aux paramètres d'un dictionnaire de langue, il ne suit pourtant pas plusieurs règles de la pratique lexicographique. Par exemple, sa fenêtre définition présente les différents sens d'un mot, parfois avec des exemples, mais d'autres fenêtres, notamment celles touchant les synonymes, les antonymes et les citations, parce qu'elles sont autonomes, ne permettent pas d'attribuer un synonyme, un antonyme ou une citation à un sens particulier. Autrement dit, les données, bien qu'abondantes, ne sont pas classées. Elles permettent, par exemple, d'avoir accès à plusieurs cooccurrents d'un mot (les mots souvent employés avec ce mot), mais laisseront à l'utilisateur le soin de

deviner à quel sens ces cooccurrents correspondent. Pour la fenêtre définition, celle à laquelle nous allons spécifiquement nous intéresser ici, elle semble au premier abord répondre aux mêmes paramètres que les éléments de description des autres dictionnaires, ce qui n'est pas toujours le cas comme nous le verrons plus loin. Pour l'instant, comparons les acceptions d'*astéroïde* retenues par *Antidote* à celles des autres dictionnaires.

TABLEAU 4
MOT *ASTÉROÏDE*
DANS LE MODULE DICTIONNAIRE DU CORRECTEUR *ANTIDOTE*

<i>Antidote</i>	ASTRONOMIE ♦ Corps céleste de faible volume, sans lumière propre, décrivant une orbite elliptique de faible excentricité autour d'un astre, spécialement autour du Soleil. ♦ Corps céleste.
-----------------	--

Antidote retient deux acceptions, toutes deux sous la marque «astronomie», ce qui indique qu'il s'agit de deux sens spécialisés. Si la première définition est en effet assez spécifique, la seconde est pourtant très générale et semble s'appliquer à tout corps céleste, ce qui correspond davantage à de la langue courante qu'à un emploi spécialisé. Aucun exemple n'accompagne ces définitions, ce qui ne permet pas de les distinguer, mais une quinzaine de citations, surtout tirées de journaux français, suisses et belges, paraissent dans la fenêtre appropriée.

Voyons maintenant ce que dit du mot *astéroïde* le *Multidictionnaire de la langue française*, un dictionnaire de difficultés fait au Québec.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

TABLEAU 5
MOT *ASTÉROÏDE*
DANS LE *MULTIDICIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

<i>Multidictionnaire</i>	Petit corps céleste. SYNONYME météorite. ⇒ astéroïde. → Attention au genre masculin de ce nom : un astéroïde.
--------------------------	---

Un dictionnaire général poursuit deux objectifs : faciliter l'encodage de la langue (aider l'utilisateur à savoir comme écrire) et permettre son décodage (permettre à l'utilisateur de comprendre ce qu'il lit). Un dictionnaire de difficultés se distingue d'un dictionnaire général par le fait qu'il se concentre sur l'encodage de la langue. Fidèle à sa mission de répondre à l'utilisateur qui aurait des questions linguistiques au moment de la rédaction d'un texte, le *Multidictionnaire* n'insiste pas sur la précision de la définition, qui ne sert ici qu'à cerner la réalité dont il traite. Il attire plutôt l'attention sur des éléments qui pourraient poser problème, c'est-à-dire que le mot *astéroïde* s'écrit avec un tréma et qu'il est masculin.

Il est important pour un usager de consulter chacune des sources en fonction de leurs caractéristiques et objectifs spécifiques, sinon, il sera assurément déçu. Par exemple, la nomenclature (c'est-à-dire l'ensemble des mots en entrée, et donc traités), différente d'un dictionnaire à l'autre, est plus réduite dans un dictionnaire de difficultés que dans un dictionnaire de langue ou encyclopédique. Cette limitation implique qu'un tel dictionnaire ne se soumet généralement pas à la règle de la circularité, selon laquelle chaque mot utilisé dans un dictionnaire doit être décrit dans ce dictionnaire. Par exemple, le *Multidictionnaire* définit *inobservation* par « inexécution (d'une loi, d'une promesse) », mais le mot *inexécution* est absent de sa nomenclature.

Comme nous l'avons mentionné pour *astéroïde*, ce n'est pas non plus le mandat d'un dictionnaire de difficultés de permettre le décodage de la langue en présentant des définitions précises couvrant

toutes les acceptions possibles d'un mot. Les définitions servent uniquement à cerner la catégorie générale dont il est question, ainsi qu'en témoignent ces quelques descriptions d'arbres dans le *Multidictionnaire de la langue française*.

TABLEAU 6
QUELQUES ARTICLES D'ARBRES
DANS LE MULTIDICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

<i>sorbier</i>	Arbre qui produit de petits fruits rouges.
<i>cerisier</i>	Arbre fruitier qui produit les cerises. <i>Des cerisiers en fleurs.</i>
<i>frêne</i>	Arbre à bois dur. <i>Ils ont planté de petits frênes.</i> ☞ frêne.
<i>chêne</i>	Grand arbre à bois dur qui produit le gland. Homonyme : chaîne, lien fait d'anneaux.
<i>orme</i>	Grand arbre à bois dur. <i>L'orme est un arbre majestueux qui peut atteindre 30 m. « Les ormes calmes font de l'ombre/Pour les vaches et les chevaux/Qui les entourent à midi »</i> (Hector de Saint-Denys Garneau, <i>Œuvres</i>). → Attention au genre masculin de ce nom : un orme.

La cerise étant un petit fruit rouge, la définition de *sorbier* pourrait tout à fait s'appliquer à *cerisier* et rester juste. Quant au frêne, au chêne et à l'orme, tous trois « arbre à bois dur », ils sont ici difficiles à distinguer. L'orme pourrait sembler être un grand frêne, et le chêne un orme qui produit le gland. Mais le dictionnaire de difficultés se distingue en insistant sur le fait que le mot *frêne* s'écrit avec un *e* accent circonflexe, sans doute pour éviter de le confondre avec la forme *freine*, du verbe *freiner*. Pour le mot *chêne*, on indique la même difficulté de façon différente, en précisant l'existence de l'homonyme *chaîne*. De même, on souligne le genre masculin du mot *orme*.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

Seul bémol ici, si l'exemple sous *cerisier* peut s'expliquer par le fait qu'il répond à la question du nombre du mot *fleur* dans l'expression *des cerisiers en fleurs*, on peut légitimement se demander à quoi servent l'exemple et la citation sous *orme*, puisqu'ils ne répondent à aucune difficulté particulière et n'apportent aucune information supplémentaire sur ce qu'est un orme. Ils auraient tout aussi bien pu apparaître sous *chêne* avec la même pertinence, puisque le chêne aussi est « un arbre majestueux qui peut atteindre 30 m » et qu'il peut aussi faire « de l'ombre pour les vaches et les chevaux ». Ici, le dictionnaire de difficultés semble manquer sa cible.

L'ENTRÉE DES ARTICLES DE DICTIONNAIRE

On appelle *entrée*, ou *bloc entrée*, la première partie d'un article de dictionnaire, et *corps*, celle qui contient le marquage, la définition, l'exemplification et les autres éléments de description d'un mot (renvois, remarque normative, remarque encyclopédique, etc.). L'entrée s'ouvre par la vedette d'un mot, c'est-à-dire la graphie privilégiée par le lexicographe et qui sera utilisée dans l'ensemble du dictionnaire. On trouve ensuite la catégorie lexicogrammaticale du mot (adjectif, nom, verbe, adverbe, interjection, etc., et possiblement, masculin ou féminin, invariable, transitif, pronominal, etc.). Les autres informations sont facultatives, selon les dictionnaires.

LES VARIANTES

Quand un mot a plusieurs graphies, il est d'usage d'indiquer les variantes de la vedette dans l'entrée. Les variantes peuvent aussi être non homophones. Chacune des graphies et des réalisations de ces graphies est appelée une *forme* (par exemple, *aimons* est une forme de l'infinitif *aimer*; *voitures* est une forme du nom *voiture*). Nous examinerons ici le traitement que font les dictionnaires des doublets *clé/clef*, *soya/soja* et *yogourt/yaourt*. *Antidote* sera analysé à part, en fin de rubrique, puisqu'il a sa façon bien à lui de traiter ces mots à graphies multiples.

a) Clé et clef

Commençons par le cas simple de *clé* et *clef*.

TABLEAU 7
ENTRÉE DU MOT *CLÉ*
DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	CLÉ ou CLEF [cle] ⁵ n. f.
<i>Le Petit Robert</i>	clé ou clef [kle] nom féminin
<i>Usito</i>	clé ou clef [kle] n. f.
<i>Multidictionnaire</i>	CLÉ ou CLEF nom féminin

Tous les dictionnaires présentés ici attestent les deux graphies et indiquent la graphie *clé* en vedette et la graphie *clef* en variante. Cela veut dire qu'ailleurs dans le dictionnaire, sous le mot *serrure*, par exemple, c'est la graphie *clé* qui devrait être utilisée. On constate que ce principe lexicographique est suivi par le *Robert*, le *Larousse* (qui n'exemplifie pas *serrure*, mais utilise *clé* dans la définition de ce mot) et *Usito*, mais qu'il n'est étonnamment pas appliqué dans le *Multidictionnaire*.

5. La prononciation de *clé* ou *clef* est [kle]. La consonne *c* n'apparaissant pas dans les caractères de l'alphabet phonétique international retenus par *Le Petit Larousse*, on peut conclure ici à une coquille, sans doute causée par une similarité avec la graphie du mot.

«C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE!»

TABLEAU 8
EXEMPLES AVEC *CLÉ/CLEF*
SOUS LE MOT *SERRURE* DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	–
<i>Le Petit Robert</i>	<i>Mettre la clé dans la serrure.</i>
<i>Usito</i>	<i>Tourner, mettre la clé dans la serrure.</i>
<i>Multidictionnaire</i>	<i>Elle fit tourner la clef dans la serrure.</i>

b) Soya et soja

Les dictionnaires présentent aussi dans un même article des variantes non homophones, et la fréquence de ces variantes peut différer d'une variété de français à l'autre. Ainsi, les francophones européens utilisent plutôt la variante *soja*, alors que les francophones d'Amérique privilégient la variante *soya*. Cette différence devrait orienter le choix de la vedette fait par les lexicographes français, auteurs du *Larousse* et du *Robert*, et par les lexicographes québécois, auteurs d'*Usito* et du *Multidictionnaire*.

TABLEAU 9
ENTRÉE DU MOT *SOYA/SOJA* DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	SOJA n. m. SOYA [sɔja] n. m. Québec. Soja.
<i>Le Petit Robert</i>	soja [sɔʒa] nom masculin (remarque sous l'étymologie) Au Canada, on dit <i>soya</i> [sɔja].
<i>Usito</i>	soya [sɔja] ou soja [sɔʒa] n. m. REM. On emploie généralement <i>soya</i> au Québec et <i>soja</i> en France.
<i>Multidictionnaire</i>	SOJA ou SOYA , nom masculin

On constate ici que le *Robert* et *Usito*, conformément à l'usage le plus courant de leur public cible, mettent respectivement la graphie *soja* et la graphie *soya* en vedette. *Le Petit Robert* indique en remarque qu'«au Canada, on dit *soya*», et *Usito* précise en remarque la répartition géographique des graphies. Le *Larousse* fait deux entrées distinctes pour chacune des formes, mais se sert du seul mot *soja* pour définir *soya*, procédant comme dans le cas d'un renvoi ou d'un dictionnaire de traduction. Un usager qui ne connaîtrait pas le sens de *soya* ou de *soja* devra consulter l'article de la graphie la plus courante en France, *soja*, pour bénéficier d'une description complète de ce mot (avec étymologie, définition et remarque encyclopédique). Le *Multi-dictionnaire* détonne ici, en donnant bien les deux formes courantes dans la francophonie, mais en mettant la graphie fréquente en Europe en vedette, reléguant la graphie nord-américaine au second rang.

c) Yogourt et yaourt

Dernier exemple pour cette section : *yogourt* et *yaourt*. Les Français utilisent plutôt la variante *yaourt*, alors que les Belges et les Suisses utilisent plutôt *yogourt* (parfois écrit *yoghourt*) dont ils prononcent le *t* final. Enfin, les Québécois et les autres francophones nord-américains emploient *yogourt*, sans prononcer le *t* final. Ces informations sont généralement présentées en entrée, mais pas exclusivement.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

TABLEAU 10
ENTRÉE DES MOTS *YAOURT*, *YOGOURT* ET *YOGHOURT*
DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	YAOURT [jaurt], YOGOURT ou YOGHOURT [jogurt] Au Québec, où la forme <i>yogourt</i> est la plus fréquente, on prononce [jogur].
<i>Le Petit Robert</i>	yaourt [ˈjaurt] nom masculin (remarque sous le sens principal) On dit aussi yogourt [ˈjɔgurt], 1455 (forme courante en Belgique, en Suisse et au Canada).
<i>Usito</i>	yogourt [jogur] ou yaourt [jaurt] n. m. REM. On emploie généralement <i>yogourt</i> au Québec, en Belgique et en Suisse, et <i>yaourt</i> en France. En Belgique et en Suisse, on écrit aussi <i>yoghourt</i> et on prononce [jogurt].
<i>Multidictionnaire</i>	YOGOURT ou YOGHOURT ou YAOURT (y aspiré) nom masculin ☞ Au Québec, le nom se prononce le plus souvent yo-gour ; dans le reste de la francophonie, il se prononce surtout ya-our t (avec ou sans t final), [jɔgur, jaurt, jaur].

Les deux dictionnaires faits en France indiquent *yaourt* en vedette, alors que les deux dictionnaires faits au Québec mettent plutôt *yogourt* en vedette, conformément à l'usage le plus courant dans leur public cible. Les détails des emplois des autres francophones sont traités de façon plus aléatoire selon les dictionnaires. Ainsi, alors que

le *Larousse* précise qu'on ne prononce pas le *t* final de *yogourt* au Québec, le *Robert* affirme qu'il se prononce au Canada. De même, le *Multidictionnaire* laisse entendre que les Belges et les Suisses emploient *yaourt* plutôt que *yogourt* et atteste une prononciation de *yaourt* sans *t* final, prononciation absente des autres dictionnaires. Enfin, mis à part le *Multidictionnaire* qui évoque la francophonie, aucun des autres dictionnaires ne permet de savoir la forme et la prononciation utilisées par les francophones hors de l'Europe et du Canada, en Afrique par exemple. Il faut donc interpréter les données présentées par les dictionnaires avec circonspection et se rappeler, quand on consulte un tel ouvrage, pour qui et par qui il a été produit. Les dictionnaires décrivent prioritairement, et c'est normal, les usages de leur public cible.

d) *Le traitement des variantes dans Antidote*

Quant à *Antidote*, il fait bande à part en cette matière puisqu'il ne présente pas les entrées comme les autres dictionnaires. Il propose plutôt des fiches distinctes pour chaque catégorie grammaticale et pour chaque variante. Par exemple, pour un mot comme *absurde*, il proposera trois fiches : une pour l'adjectif *absurde*, une pour le nom *absurde* et une troisième pour l'adverbe complexe *par l'absurde*⁶. Ce n'est donc qu'au moment de la saisie dans la fenêtre de recherche que l'utilisateur peut savoir comment les emplois sont répartis. Pour les cas qui nous intéressent ici, *Antidote* fait deux fiches pour *clé* et pour *clef* ; seule une petite rubrique à droite de l'écran indique que ces deux mots sont des variantes l'une de l'autre et donne la fréquence de chacune d'elles (75 % pour *clé* et 25 % pour *clef*). Bémol important : les deux fiches présentent exactement le même contenu, dans le même

6. Cet exemple révèle une lacune importante dans la répartition des emplois puisque la locution *preuve par l'absurde* est traitée sous le nom *absurde*, alors que la locution *prouver par l'absurde* est traitée sous l'adverbe complexe *par l'absurde*, ce qui n'aidera en rien l'utilisateur à y comprendre quelque chose.

ordre, quel que soit le mot en entrée (qu'on ne peut nommer *vedette* ici, puisqu'aucune sélection n'a été faite). On s'étonne que cet outil informatique n'adapte pas son contenu en fonction du mot en entrée, ce qui permettrait, par exemple, de ne pas trouver des exemples avec la graphie *clé* (*Trousseau de clés*, *Fermer une porte à clé*, *Clé de cadenas*, etc.) sous l'entrée *clef*.

À l'inverse, les deux fiches de *soja* et *soya* ont été adaptées en fonction du mot en entrée et l'on trouve sous *soja* l'exemple *Germes de soja*, et sous *soya*, *Germes de soya*, adaptation utile qui assure une plus grande cohérence à chacun des articles. Cependant, alors que sous les fiches *clé* et *clef* une note indiquait la fréquence de chacune des graphies, sous *soja* et *soya*, une note, toujours à droite de l'écran, indique qu'« on dit aussi : *soya* » (ou *soja*), sans fréquence.

Pour *yaourt* et *yogourt* aussi, *Antidote* présente deux fiches distinctes. Ici, contrairement aux variantes *clé/clef* et *soja/soya*, les deux fiches ne présentent ni le même contenu ni une équivalence des contenus. Dans la fiche *yogourt*, on ne trouve comme seule description que le synonyme définitoire *yaourt*, et c'est sous l'entrée *yaourt* que se trouvent toutes les informations pertinentes (définitions, exemples, etc.). Cette décision, pour un outil fait au Québec, est pour le moins discutable puisqu'on privilégie la forme courante en France plutôt que la forme courante au Québec. Comme *Antidote* se vend aussi outre-Atlantique, on peut supposer que c'est à partir de l'évaluation des marchés commerciaux que la décision a été prise. On s'étonne cependant qu'un outil informatique, qui n'a pas à tenir compte des contraintes d'espace, n'ait pas dédoublé les contenus comme pour les autres doublets, pénalisant du même coup son public québécois et nord-américain.

Nous pouvons donc constater que les trois doublets présentés (*clé/clef*, *soja/soya*, *yogourt/yaourt*) sont traités de trois façons différentes dans *Antidote*, et aucun indice ne nous permet de comprendre les critères justifiant ces différences.

Pour terminer, nous avons déjà signalé que pour chaque entrée, les citations étaient regroupées, et donc non réparties en fonction des sens, ce qui laisse à l'utilisateur la tâche d'analyse. La division des entrées

en fiches permet cependant d'identifier des erreurs dans le classement des citations. Ainsi, sous le nom *révolutionnaire*, on trouve la citation de Jean Jaurès : « Le droit révolutionnaire bourgeois a affranchi la personnalité humaine de bien des entraves. » ; sous le verbe *blouser*, la citation d'Alphonse Daudet : « Moi, j'en avais une, une petite blouse, j'avais l'air d'un gone... » ; sous le verbe *bouler*, la citation d'Honoré de Balzac : « Madame Jeanrenaud avait une figure percée d'une infinité de trous, très colorée, à front bas, un nez retroussé, une figure ronde comme une boule. »... Ces quelques exemples donnent l'impression que les citations ont été classées par un programme informatique auquel on n'a pas inculqué la notion d'homonymie.

LA FÉMINISATION DES TITRES

Le Québec est un précurseur de la féminisation des titres. Dès 1977, Lise Payette demandait de se faire appeler « Madame la Ministre » et dès 1979, l'Office de la langue française publiait son premier avis sur la féminisation des titres dans la *Gazette officielle du Québec*. La Belgique et la Suisse ont emboîté le pas, mais en France, même si le gouvernement a publié en 1998 une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans les textes réglementaires ou officiels, l'usage tarde à suivre, freiné notamment dans son avancée par l'Académie française qui s'oppose à cet ajustement de la langue. Les usages de France et du Québec différant sur la question, le traitement dans les dictionnaires qui témoignent de ces usages diffère aussi.

TABLEAU 11
FÉMININ DES TITRES *AVOCAT, PROFESSEUR*
ET *POMPIER* DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	AVOCAT, E n.	PROFESSEUR, E n. <i>Au fém., on rencontre aussi une professeur.</i>	POMPIER n. m.
<i>Le Petit Robert</i>	avocat, ate, nom REM. Si le féminin <i>avocate</i> est désor- mais courant, on dit aussi <i>avocat</i> en parlant d'une femme.	professeur, nom <i>Elle est professeur.</i> REM. Au féminin, on écrit aussi <i>pro- fesseure</i> sur le modèle du français du Canada.	pompier, nom masculin <i>Elle est pompier.</i>
<i>Usito</i>	avocat, avocate, n.	professeur, professeure, n. REM. Le féminin <i>professeure</i> est sur- tout en usage au Québec. En France, la forme <i>professeur</i> est aussi utilisée comme appellation de genre féminin.	pompier, pompière, n. REM. En France, la forme <i>pompier</i> est aussi utilisée comme appellation de genre féminin.
<i>Multidictionnaire</i>	AVOCAT nom masculin AVOCATE nom féminin	PROFESSEUR nom masculin PROFESSEURE nom féminin	POMPIER nom masculin POMPIÈRE nom féminin
<i>Antidote</i>	avocat, nom <i>Un avocat, une avocate</i>	professeur, nom <i>Un professeur, une professeure</i> Féminin: en France et en Belgique, on propose comme féminin une pro- fesseur ou une professeure . C'est cette dernière forme qui est recommandée au Québec et en Suisse.	pompier, nom <i>Un pompier, une pompière</i>

a) avocat, avocate

La féminisation du nom *avocat* ne présente aucune difficulté sur le plan linguistique et tous les dictionnaires attestent le féminin *avocate* en entrée de l'article. *Le Petit Robert* ajoute cependant une remarque indiquant que pour désigner une femme, on peut aussi utiliser la forme masculine *avocat*. Ce commentaire s'explique par le maintien en France d'un certain prestige associé à la forme masculine d'un titre, et qui n'a pas encore été transféré à la forme féminine. Ce serait donc une plus grande marque de réussite pour certaines femmes de se dire *avocat* qu'*avocate*. Le *Larousse* et les dictionnaires québécois n'indiquent pas ce genre de remarque.

b) professeur, professeure

Alors que le *Larousse* et les dictionnaires québécois indiquent *professeure* comme forme féminine de *professeur*, le Robert présente *professeur* comme un mot épïcène, donne l'exemple *Elle est professeur* et précise en remarque que la forme féminine *professeure* existe aussi, «sur le modèle du français du Canada».

c) pompier, pompière

La distinction entre la France et le Québec est très claire dans le cas de *pompier*. Aucune forme féminine n'est indiquée dans les dictionnaires français (le Robert donne même l'exemple *Elle est pompier*, preuve que le métier est aussi exercé par des femmes), alors que les trois dictionnaires québécois attestent le féminin *pompière*.

En conclusion, bien que le *Larousse* et le Robert soient deux dictionnaires faits en France, décrivant la même langue et destinés relativement à la même clientèle, le *Larousse* offre moins de résistance à la féminisation des titres et atteste clairement, en entrée, les formes féminines en usage dans la société française. Le Robert au contraire nuance cette féminisation, pour *avocate* en indiquant qu'une femme peut porter le titre d'*avocat*, et pour *professeur* en ne mettant en entrée que la

forme masculine, reléguant la forme féminine à une remarque. Malgré ces légères différences, aucun des dictionnaires français n'atteste de féminin pour le titre *pompier*. Les sources québécoises sont plus homogènes, appliquent les recommandations de l'Office québécois de la langue française pour la féminisation des titres et sont en cela au diapason de la norme du français au Québec en ce domaine. Fidèle à son habitude, *Usito* indique en remarque les différences d'usage entre la France et le Québec. Enfin, soulignons un élément qui peut sembler cosmétique, mais qui a son importance : dans les dictionnaires français, les formes féminines sont indiquées au moyen de suffixes, alors que dans les dictionnaires québécois, les formes féminines sont toujours écrites en toutes lettres, ce qui confirme leur légitimité. Pour ces raisons, quand on vit au Québec, il est recommandé de consulter une source québécoise pour la question de la féminisation des titres.

L'ÉTYMOLOGIE ET LA PRONONCIATION

L'étymologie d'un mot (sa langue d'origine, son étymon [mot, souvent d'une autre langue, à l'origine du mot décrit] et la date de sa première attestation en français) de même que sa prononciation apparaissent systématiquement dans *Le Petit Robert*, *Usito* et *Antidote*. *Le Petit Larousse* et le *Multidictionnaire* ne les indiquent que sporadiquement, pour les cas jugés pertinents (sans que les critères pour évaluer ces cas soient indiqués). Voyons les informations données par les cinq dictionnaires à l'étude pour les mots *ravioli* et *gnocchi*.

TABLEAU 12
ÉTYMOLOGIE ET PRONONCIATION DE *RAVIOLI* ET DE *GNOCCHI*
DANS LES DICTIONNAIRES

	<i>ravioli</i>	<i>gnocchi</i>
<i>Le Petit Larousse</i>	n. m. (mot ital.)	[ɲɔki] n. m. (mot ital.)
<i>Le Petit Robert</i>	[ʁavjɔli] nom masculin ÉTYM. 1803; <i>rafiolis</i> 1747 ◇ mot italien, probablement du latin <i>rapum</i> « rave »	[ɲɔki] nom masculin ÉTYM. 1864; <i>nioc</i> 1851; <i>nioc</i> 1747 ◇ mot italien, pluriel de <i>gnocco</i> « petit pain »
<i>Usito</i>	[ʁavjɔli] n. m. 1807 (<i>in</i> DDL); 1747, <i>rafiolis</i> (<i>in</i> DDL); mot italien.	[ɲɔki] n. m. 1851, <i>nioki</i> (<i>in</i> TLF); 1747, <i>nioc</i> (<i>in</i> DDL); mot italien signifiant « boulettes de pâte ».
<i>Multidictionnaire</i>	Nom masculin	Nom masculin ☛ Les lettres <i>cch</i> se prononcent <i>k</i> , [ɲɔki].
<i>Antidote</i>	Nom masculin [ʁavjɔli] Emprunt à l'italien <i>ravioli</i> signifiant 'carrés de pâte farcis', pluriel de <i>raviolo</i> , 'carré de pâte farci'; du latin médiéval <i>rabiola</i> , 'carré de pâte farci'.	Nom masculin [ɲɔki] Emprunt à l'italien <i>gnocchi</i> signifiant 'petits pains', pluriel de <i>gnoccho</i> , 'petit pain'; du vénitien <i>gnocco</i> , 'knot'.

On constate que le *Larousse* et le *Multidictionnaire* n'indiquent pas de prononciation pour le mot *ravioli*, mais en donnent une (complète pour le *Larousse*, partielle pour le *Multidictionnaire*) pour le mot *gnocchi*, qui présente assurément plus de difficultés. De plus, le *Larousse* indique pour les deux mots qu'ils sont d'origine italienne, alors que le *Multidictionnaire* ne donne aucune information d'ordre étymologique. Le *Robert*, *Usito* et *Antidote* traitent *ravioli* et *gnocchi* comme tous les autres mots qu'ils décrivent, c'est-à-dire en donnant la prononciation, quel que soit son degré de complexité, et l'étymologie. Ici, les cinq dictionnaires notent la même prononciation pour les deux mots, ce qui n'est pas toujours le cas.

En effet, bien que l'étymologie soit généralement la même dans les dictionnaires français et québécois (à quelques détails près), la prononciation est plus sujette à variation. Les dictionnaires français (*Robert* et *Larousse*) n'indiquent en entrée que les prononciations françaises (précisant rarement en remarque, comme dans le cas de *yogourt*, des prononciations différentes), alors qu'*Usito* et *Antidote* indiquent souvent, pour les cas où elles diffèrent, les deux prononciations, française et québécoise. Quant au *Multidictionnaire*, il n'est pas possible de prévoir, quand il indique une prononciation, si ce sera celle de France ou celle du Québec. Par exemple, alors que pour *yogourt* il donnait en priorité la prononciation québécoise et de nombreuses variantes pour le reste de la francophonie, pour le mot *scorbut*, par exemple, il ne donne que la prononciation française, avec *t* final sonore, alors qu'*Usito* et *Antidote* indiquent clairement la double prononciation, québécoise [skɔrby] et française [skɔrbyt]. Voyons d'autres exemples.

TABLEAU 13
PRONONCIATION DES MOTS *DIACHYLON*, *NOMBRIL* ET *TAON*
DANS LES DICTIONNAIRES

	<i>diachylon</i>	<i>nombril</i>	<i>taon</i>
<i>Le Petit Larousse</i>	[djaʃilɔ̃] Québec adhésif.	[nɔ̃bri(l)]	[tɑ̃]
<i>Le Petit Robert</i>	[djakilɔ̃] PHARM. VIEUX ou RÉGIONAL (Canada [djaʃilɔ̃])	[nɔ̃bri(l)]	[tɑ̃]
<i>Usito</i>	[diaʃilɔ̃] REM. Ce mot, prononcé autrefois [diaʃilɔ̃] en France, y est aujourd'hui prononcé [diakilɔ̃].	[nɔ̃bri] REM. On prononce aussi [nɔ̃bril] en France.	[tɔ̃] REM. On prononce [tɑ̃] en France.
<i>Multidictionnaire</i>	☛ Les lettres ch se prononcent k , [djakilɔ̃].	☛ Le l est généralement muet, [nɔ̃bri]; le nom rime avec abri .	☛ Le o ne se prononce pas, [tɑ̃], comme dans paon et faon ; le mot rime avec tant .
<i>Antidote</i>	[djakilɔ̃]	QUÉBEC [nɔ̃bri] FRANCE [nɔ̃bri] [nɔ̃bril]	QUÉBEC [tɔ̃] FRANCE [tɑ̃]

a) diachylon

En combinant les informations données par *Le Petit Robert*, *Le Petit Larousse* et *Usito*, on comprend que le mot *diachylon* était autrefois courant en France et qu'on le prononçait [diaʃilɔ̃]. C'est très certainement à cette époque qu'il s'est implanté au Québec. Par la suite, le « ch » s'est prononcé « k » en France, puis ce mot est sorti de l'usage général. *Le Petit Robert* donne en entrée la dernière prononciation courante en France et précise en début d'article que le mot est prononcé [dijaʃilɔ̃] au Canada, alors que le *Larousse* n'atteste plus que la prononciation québécoise et marque le mot Québec. *Usito* donne en entrée la prononciation toujours vivante au Québec, puis précise en remarque les différentes prononciations qui ont eu cours en France selon les époques. De façon inexplicable, le *Multidictionnaire* et *Antidote* ne donnent que la plus récente prononciation française, alors que le mot *diachylon* n'est pratiquement plus utilisé en France, et ne spécifient pas l'existence d'une autre prononciation, qui est pourtant celle qu'emploie quotidiennement leur premier public cible.

b) nombril

Alors qu'au Québec on ne prononce pas le *l* final du mot *nombril*, les deux prononciations cohabitent en France : [nɔ̃bri] et [nɔ̃bril]. *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert* ne donnent que la double prononciation française, sans préciser la spécificité québécoise. Un usager québécois qui consulterait ces dictionnaires pourrait donc penser qu'on prononce parfois [nɔ̃bril] au Québec, ce qui ne pas le cas. *Usito* et *Antidote* donnent les précisions d'usage en fonction de chacun des territoires. Le *Multidictionnaire* penche ici du côté québécois, donnant comme prononciation générale [nɔ̃bri], mais ne précise pas que c'est en France qu'on sort à l'occasion de cette généralité.

c) taon

Le mot *taon* désigne partout une mouche piqueuse, mais au Québec, il est plus spécifiquement synonyme de *bourdon*. Il se prononce [tã] en France, sur le modèle de *faon* et de *paon*, et c'est la seule prononciation donnée par les dictionnaires français. Ce mot se prononce [tõ] seulement au Québec (comme son homonyme *ton*). Cette distinction est faite par *Usito* et par *Antidote*, mais le *Multidictionnaire* ne donne que la prononciation française.

Ces quelques exemples démontrent bien la complexité pour un usager peu au courant de ces fluctuations de s'y retrouver dans les indications données par les différents ouvrages de référence. Ce qu'il faut retenir, c'est que les dictionnaires français donnent toujours en priorité, parfois en exclusivité, la prononciation qui a cours en France, qu'*Usito* donne toujours en priorité la prononciation québécoise, en indiquant souvent aussi la prononciation française, qu'*Antidote* indique généralement les deux prononciations, mais pas systématiquement, et que le *Multidictionnaire* privilégie généralement (mais pas absolument) les prononciations françaises. En cas de doute, il est toujours préférable de consulter plus d'un ouvrage pour avoir un portrait nuancé et plus clair des différentes possibilités.

LA NORME QUÉBÉCOISE DANS LE CORPS DES ARTICLES

Nous ne pourrions pas comparer ici le traitement de tous les éléments du corps d'un article dans les dictionnaires à l'étude. Nous nous concentrerons sur quelques-uns d'entre eux, qui permettent d'identifier le français en usage au Québec. On parle souvent de *québécismes* ou d'emplois caractéristiques du français du Québec, mais il est important de préciser qu'il en existe dans tous les registres de langue : soutenu, standard, familier, très familier, vulgaire. Nous ne présentons dans cet article que des exemples standard, c'est-à-dire des cas qui représentent la norme du français au Québec. Nous verrons dans cette section trois éléments touchant la norme québécoise : le marquage

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

géographique, la dimension culturelle de l'exemplification et le traitement des anglicismes.

LE MARQUAGE GÉOGRAPHIQUE

Pour savoir quel emploi constitue la norme au Québec, il faut savoir interpréter les marques dans les dictionnaires. Une marque, quelle qu'elle soit, est une restriction d'usage. Ainsi, un emploi non marqué est réputé pouvoir être utilisé dans toutes les situations de communication, alors qu'un emploi qui ne serait marqué que géographiquement est considéré comme standard sur le territoire identifié, s'il n'est pas accompagné d'un autre indicateur (marque de registre : soutenu, familier, etc. ; précision temporelle : vieux, vieilli, etc. ; précision normative : emploi critiqué, anglicisme, etc., ou autre). Voyons les exemples des doublets *rondelle/palet* et *bâton de hockey/crosse* dans les différentes sources à l'étude.

TABLEAU 14
TRAITEMENT DE LA VARIATION GÉOGRAPHIQUE
DANS LES DICTIONNAIRES

	RONDELLE, n. f.	PALET, n. m.
<i>Le Petit Larousse</i>	Québec. Palet de hockey sur glace en caoutchouc dur.	Rondelle que les hockeyeurs sur glace propulsent avec une crosse.
<i>Le Petit Robert</i>	(1932) RÉGIONAL (Canada) Objet plat et rond avec lequel on vise le but, au hockey. → palet .	Objet plat et rond en pierre, en métal, en caoutchouc avec lequel on vise un but (dans un jeu). <i>Palet de marelle</i> . <i>Palet de hockey sur glace</i> . → RÉGIONAL rondelle .
<i>Usito</i>	Q/C RONDELLE (DE HOCKEY) : disque de caoutchouc dur utilisé au hockey sur glace. ⇒ palet . <i>Contrôler, manier la rondelle. « dès qu'il entend le choc de la rondelle contre la surface glacée, il fonce vers le but adverse dans l'espoir de recevoir une passe »</i> (N. Audet, 2002).	Dans certains jeux, pierre plate et ronde ou petit disque en bois ou en métal, que l'on doit lancer le plus près possible d'un but. ♦ F/E Rondelle de hockey sur glace. ⇒ disque .
<i>Multidictionnaire</i>	✠ Disque de caoutchouc dur que l'on utilise au hockey. <i>Il a lancé la rondelle dans le filet : c'est un but !</i>	Disque plat utilisé dans plusieurs jeux.
<i>Antidote</i>	SPORTS, QUÉBEC – Disque de caoutchouc, épais et durci, dont on se sert pour jouer au hockey sur glace ; palet.	Disque plat utilisé dans certains jeux. <i>Palet de hockey sur glace, de marelle</i> .

	BÂTON (DE HOCKEY), n. m.	CROSSE, n. f.
<i>Le Petit Larousse</i>	Bâton de hockey [Québec], crosse de hockey.	Bâton recourbé utilisé pour pousser le palet ou la balle, dans certains sports : <i>Crosse de hockey</i> .
<i>Le Petit Robert</i>	▫ (Canada) <i>Bâton de hockey</i> (→ crosse), <i>de golf</i> (→ 2. club , fer). « <i>un bâton de base-ball à la main, défiant tout le monde</i> » (V.-L. Beaulieu). → batte .	Bâton recourbé utilisé dans certains jeux pour pousser la balle. <i>Crosse de golf</i> (→ 2. club), <i>de hockey</i> .
<i>Usito</i>	Q/C BÂTON DE HOCKEY (de l'anglais <i>hockey stick</i>) ou ELLIPT HOCKEY : long bâton courbe à son extrémité avec lequel le joueur de hockey pousse la rondelle. ⇒ crosse . <i>La palette d'un bâton de hockey</i> . « <i>on serre nos balles et nos billes, et on exhibe de nouveau nos pelles, nos hockeyys</i> » (Cl. Jasmin, 1972).	F/E Bâton à bout recourbé utilisé dans certains sports pour manier ou frapper une balle, une rondelle. ⇒ bâton . <i>Crosse de golf, de hockey</i> .
<i>Multidictionnaire</i>	–	Bâton courbé qui sert à certains jeux. <i>Jouer à la crosse</i> . → Ce jeu a été emprunté aux Amérindiens de l'Ouest.
<i>Antidote</i>	BÂTON : Pièce de bois, ronde et allongée, que l'on peut tenir à la main et utiliser pour s'appuyer ou pour frapper. <i>S'appuyer sur un bâton. Frapper avec un bâton. Donner, recevoir des coups de bâton. Une volée de coups de bâton.</i> • Instrument ressemblant à cette pièce de bois et utilisé dans certains sports pour s'appuyer ou pour frapper un objet. <i>Bâton de ski. Bâton de golf, de baseball, de hockey.</i> HOCKEY : QUÉBEC, FAMILIER – Bâton utilisé pour jouer au hockey sur glace. <i>Il tient mal son hockey.</i>	Bâton à bout recourbé utilisé dans certains sports. <i>Crosse de hockey, de golf</i> .

Les dictionnaires français marquent les usages qui sont caractéristiques d'un autre territoire (« Québec » dans le *Larousse*, « Canada » ou « régional (Canada) » dans le *Robert*), mais ils ne marquent pas les usages qui leur sont propres. Ainsi, *rondelle* et *bâton de hockey* sont accompagnés d'une marque géographique dans le *Larousse* et le *Robert*, alors que *crosse* et *palet* ne le sont pas. *Usito* a comme particularité de marquer aussi bien les usages caractéristiques du français du Québec que ceux qui sont caractéristiques du français de France. Il est ainsi plus facile de faire le pont entre des mots qui autrement pourraient paraître de parfaits synonymes.

Les décisions éditoriales du *Multidictionnaire* et d'*Antidote* sont ici plus difficiles à comprendre. Le *Multidictionnaire* indique bien que *rondelle* (au sens de « disque de caoutchouc dur avec lequel on joue au hockey ») est un emploi québécois, mais il ne donne que le sens général de *palet*, panfrancophone, sans définir spécifiquement le palet de hockey. Par ailleurs, il n'atteste ni *bâton de hockey* ni *crosse de hockey*, omission difficilement justifiable quand il s'agit d'un élément indispensable à la pratique du sport national. Tout comme pour *palet*, le *Multidictionnaire* donne une définition générale de *crosse*, qui peut sembler panfrancophone, mais l'accompagne d'un exemple spécifique concernant un sport traditionnel d'abord pratiqué par les Amérindiens. Notons ici qu'on ne peut donner un exemple illustrant un sport (*jouer à la crosse*) sous une définition décrivant le bâton permettant de jouer à ce sport. C'est le genre de raccourci problématique que l'on retrouve à l'occasion dans le *Multidictionnaire*, qui donne sous une définition un exemple pour un sens qui n'est pas défini. Ainsi, le mot *calcium* n'a comme unique définition que « Métal blanc mou », et comme unique exemple que *Grand-papa doit prendre du calcium, car ses os sont fragiles*. Doit-on déduire que « Grand-papa doit prendre du métal blanc mou » ? Bien sûr que non, mais un sens intermédiaire a été omis, celui décrivant le produit pharmaceutique contenant du calcium. Ces pratiques sont difficilement défendables d'autant qu'elles ne s'expliquent pas par la présence d'informations qui serviraient le

mandat d'un dictionnaire de difficultés. Il s'agit simplement d'erreurs lexicographiques.

Quant à *Antidote*, on s'étonne qu'une ressource faite au Québec ne marque que l'emploi québécois *rondelle*, et pas l'emploi typiquement français (et européen) *palet*. Son traitement de *bâton de hockey* et de *crosse de hockey* est également surprenant, dans la mesure où aucun des deux n'est marqué géographiquement, comme s'ils étaient utilisés indistinctement d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, ce qui n'est évidemment pas le cas. Seul le mot *hockey* employé seul est identifié comme étant caractéristique d'un emploi québécois du français, et il est dit familier.

Pour le marquage géographique, seul *Usito* semble ici pouvoir informer l'ensemble des francophones, et notamment les usagers québécois et nord-américains, des emplois qui leur sont caractéristiques et de ceux qui sont caractéristiques d'un usage français, ou plus largement européen de la langue. Les dictionnaires français considèrent comme panfrancophones des emplois qui leur sont propres, et le *Multidictionnaire* et *Antidote* sont inconstants dans les emplois qu'ils attestent et dans leur politique de marquage géographique. En ne marquant pas les usages de France inusités au Québec, ces dictionnaires contribuent à entretenir le mythe d'une norme unique qui serait assimilable aux seuls usages français et réduisent le français en usage au Québec à ses écarts par rapport à cette norme.

LA DIMENSION CULTURELLE DE L'EXEMPLIFICATION

L'exemplification regroupe les exemples et les citations. Peu importante dans un dictionnaire encyclopédique comme le *Larousse*, qui compte quelques exemples, mais aucune citation, elle constitue une richesse notable des dictionnaires de langue, comme le *Robert* ou *Usito*. En plus de proposer des cooccurrents, d'illustrer l'utilisation des mots en contexte et d'exemplifier certains emplois plus épineux, l'exemplification ancre un mot dans une culture, une société. Voyons deux exemples : les mots *cidre* et *février* dans le *Robert* et *Usito*.

a) cidre

Partout dans la francophonie, le mot *cidre* désigne une boisson alcoolisée obtenue par la fermentation du jus de pomme. On ne s'attend donc pas à trouver des différences importantes dans la description de ce mot, entre un dictionnaire fait en France et un dictionnaire fait au Québec. Pourtant, l'exemplification vient témoigner de l'ancrage culturel de ce mot dans chacune des sociétés. Ainsi, si les premiers exemples qui apparaissent dans le *Robert* sont *Cidre de Normandie*, *de Bretagne*. *Bolée de cidre.*, dans *Usito* on décrit plutôt le *cidre de glace* et le *cidre de feu*, deux produits créés au Québec et qui en sont caractéristiques. Une remarque encyclopédique précise d'ailleurs pour le *cidre de glace* que l'appellation est maintenant réservée. Plus subtilement, on remarquera que la terminologie française semble distinguer les cidres en fonction de leur teneur en sucre (*cidre brut* qui s'oppose à *cidre doux*), alors que la terminologie québécoise semble plutôt les distinguer selon leur teneur en alcool (*cidre léger*, *fort*) ou leur effervescence (*cidre tranquille*, *plat* qui s'oppose à *cidre mousseux*, *pétillant*).

TABLEAU 15
ARTICLE CIDRE DANS LE PETIT ROBERT ET DANS USITO

<i>Le Petit Robert</i>	cidre [sidr] nom masculin ■ Boisson obtenue par la fermentation alcoolique du jus de pomme. <i>Cidre de Normandie, de Bretagne. Une bolée de cidre. Pommes à cidre. Eau-de-vie de cidre.</i> → calvados. <i>Vinaigre de cidre. Cidre bouché ou mousseux, qui a subi une seconde fermentation, livré dans des bouteilles analogues à celles du champagne. Cidre brut. Cidre doux, moelleux et sucré. « Le cidre doux en bouteilles poussait sa mousse épaisse autour des bouchons »</i> (Flaubert).
<i>Usito</i>	cidre [sidr] n. m. Boisson alcoolisée obtenue par fermentation du jus de pomme. <i>Cidre léger, fort. Cidre tranquille ou plat. Cidre mousseux ou pétillant. Le Québec « forme [...] une sorte de société distincte du cidre. Les cidres y sont faits à partir de pommes de bouche, celles que l'on mange, alors que les cidres anglais, français ou d'Espagne du Nord sont produits à partir de pommes à cidre »</i> (L'Actualité, 2014). – CIDRE DE GLACE, fait avec des pommes gelées naturellement ou, plus généralement, avec du jus de pomme gelé naturellement. « <i>Dans certains vergers où on fait le cidre de glace, il reste encore des pommes aux arbres. Plus pour longtemps, car les cueilleurs seront au travail pendant le mois de janvier</i> » (La Presse, 2007). REM. En 2014, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a reconnu comme appellation réservée l'indication géographique protégée (IGP) <i>cidre de glace du Québec</i>; celle-ci désigne un produit qui tire son origine, sa spécificité ainsi que sa réputation du terroir québécois. – CIDRE DE FEU, fait de jus de pomme bouilli, de façon à concentrer les sucres de la pomme. « <i>Afin d'encourager l'effervescence de l'industrie et de faire du cidre de feu un fleuron québécois, l'entreprise a milité pour l'obtention d'une dénomination spécifique pour ce produit. Une reconnaissance obtenue en janvier 2013</i> » (La Voix de l'Est, 2014).

b) février

TABLEAU 16
ARTICLE *FÉVRIER* DANS *LE PETIT ROBERT* ET DANS *USITO*

<i>Le Petit Robert</i>	■ Second mois de l'année, dans le calendrier grégorien, qui a vingt-huit jours dans les années ordinaires et vingt-neuf (→ bissext) dans les années bissextiles (correspondait à pluviôse*, ventôse*, dans le calendrier révolutionnaire). <i>On fête la Chandeleur le 2 février. Elle part faire du ski en février. RARE, PLUR. Des févriers ensoleillés.</i>
<i>Usito</i>	Deuxième mois de l'année, qui compte 28 jours sauf les années bissextiles où il en compte 29 (ABRÉV. févr.). <i>En février, au mois de février, à la mi-février. Les 26 et 27 février. Des févriers neigeux. «Le soleil brillait du même éclat que la veille; cet éclat particulier qui accompagne les froids secs de février» (Fl. Nicole, 1994). – Le 14 février: la Saint-Valentin.</i>

En France comme au Québec, *février* est le deuxième mois de l'année, arrive après *janvier* et avant *mars*, compte 28 jours (29 pour les années bissextiles) et est un mois d'hiver. Là s'arrêtent les similitudes. Parce que culturellement, la première fête qui vient à l'esprit des Français en février est la Chandeleur, célébrée le 2 février, alors que pour les Québécois, c'est assurément la Saint-Valentin, célébrée le 14 février. De même, le *Robert* rappelle les équivalents du calendrier révolutionnaire, données historiques qui n'ont pas vraiment de résonance pour un public québécois. Enfin, notons que dans les deux dictionnaires, *février* est associé à la neige et à la lumière, mais que dans le *Robert*, la neige est associée à un loisir et implique un déplacement, alors que dans *Usito*, c'est la quantité de neige qui peut varier, mais sa présence semble indissociable de cette période de l'année. De plus, l'exemple du *Robert*, *Des févriers ensoleillés*, ne semble pas exclure le retour d'une certaine chaleur, alors que la citation d'*Usito* associe

«C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE!»

clairement le soleil au froid, duo caractéristique de ce moment de l'hiver au Québec.

Ces spécificités dans l'exemplification ne sautent souvent aux yeux que lorsqu'on se prête au jeu des comparaisons. Pourtant, la description de la langue s'appuie sur des référents qui diffèrent d'une société à l'autre, en fonction de variables historiques, géographiques, politiques, sociales ou autres. Ces éléments tissent la trame d'un dictionnaire et apparaissent fondamentaux pour que l'utilisateur développe un sentiment d'appartenance par rapport à sa langue. Il faut pour cela lui donner accès à des ouvrages dont la politique éditoriale est clairement tracée, et qui soient prioritairement le miroir de sa propre culture.

LE TRAITEMENT DES ANGLICISMES

Les Français et les Québécois entretiennent un rapport à l'anglais significativement différent, qui s'explique notamment par leurs histoires et leurs situations géodémographiques distinctes. Ainsi, si les Québécois, constamment en contact avec des peuples de langue anglaise, emploient fréquemment des anglicismes dans leur langue familière, principalement à l'oral, ils seront plus réticents à accepter des anglicismes dans leur langue standard, dans leur norme, conscients de la vulnérabilité du français en Amérique du Nord. À l'inverse, les Français étant moins en contact avec l'anglais, ils se sentent peu menacés par cette langue, utilisent peu d'anglicismes dans leur langue familière, mais considèrent comme prestigieux ou «à la mode» d'en employer dans leur langue standard. Comme dans tous les cas d'emprunts, il arrive aussi que des anglicismes prennent en France un sens spécifique, que n'aurait pas son équivalent français. Voyons le cas du nom masculin *poster*.

TABLEAU 17
TRAITEMENT DU NOM *POSTER*
DANS LES DICTIONNAIRES

<i>Le Petit Larousse</i>	Affiche illustrée ou photo tirée au format d'une affiche, destinée à la décoration.
<i>Le Petit Robert</i>	ANGLIC. Affiche décorative que l'on met chez soi. <i>Mettre un poster au mur. Un poster d'Elvis. Reproduire une œuvre en poster (POSTÉRISER v. tr. (conjugaison 1))</i> .
<i>Usito</i>	L'emploi de <i>poster</i> est critiqué comme synonyme non standard de <i>affiche</i> . <i>Des abribus placardés d'affiches.</i>
<i>Multidictionnaire</i>	Forme fautive Anglicisme pour <i>affiche</i> .
<i>Antidote</i>	Affiche décorative ou publicitaire. Anglicisme – Au Québec, on utilise plutôt affiche ou affiche publicitaire . Cet anglicisme est toléré ailleurs dans la francophonie.

Critiqué par tous les dictionnaires québécois, qui le considèrent comme un concurrent inutile au mot français *affiche*, le mot *poster* est accepté en France, où il a pris le sens spécifique d'«affiche destinée à la décoration». Profitons de cet exemple pour analyser la marque ANGLIC. du *Petit Robert*. Si l'on en croit les pages liminaires du dictionnaire, ou l'infobulle dans la version électronique, cette marque servirait à identifier un anglicisme, c'est-à-dire un «mot anglais, de quelque provenance qu'il soit, employé en français et **critiqué comme emprunt abusif ou inutile**; les mots anglais qui ont durablement intégré le français ne sont pas précédés de cette marque».

Pourtant, cette marque accompagne des emplois non critiqués, comme le mot *hot-dog*, pour lequel aucun équivalent n'a jamais été proposé en France. De plus, des mots peuvent être marqués ANGLIC.

dans le *Robert* et servir à la définition d'autres mots. C'est le cas du terme de golf *par* (« Score idéal, nombre de coups nécessaires pour réussir un trou. »), qui est utilisé dans la définition de *birdie* : « Au golf, Trou réalisé en un coup de moins que le par. » Au Québec, les mots *par* et *birdie* sont critiqués, et remplacés par *normale* et *oiselet*. Ces équivalents français sont absents du *Robert*, démonstration supplémentaire que la marque ANGLIC. ne peut être considérée comme porteuse d'une critique, puisqu'aucun équivalent n'est proposé pour remplacer l'emprunt à l'anglais. De même, le nom *poster*, non marqué dans le *Larousse* (et donc d'emploi neutre et standard), est défini et exemplifié dans le *Robert*, sans proposition de synonyme, et avec même l'indication d'un dérivé, le verbe *postériser*. Avec une telle description, malgré la présence de la marque ANGLIC., il n'est pas possible de considérer que *poster* soit un emploi critiqué dans le *Robert*, qui rejoint ainsi le *Larousse* pour attester l'emploi standard de ce mot en France.

Notons qu'*Usito* indique que *poster* est critiqué, sans préciser de territoire particulier, ce qui veut dire qu'il considère que *poster* est aussi critiqué en France. Compte tenu du sens plus spécifiquement décoratif que semblent donner à ce mot les dictionnaires français, compte tenu du fait qu'aucune recommandation n'a été formulée en France pour remplacer cet anglicisme et compte tenu de ce que nous venons de démontrer pour l'interprétation à faire de la marque ANGLIC. du *Robert*, nous pensons que cette position d'*Usito* est trop englobante et qu'il aurait été plus juste de préciser ici que « L'emploi de *poster* est critiqué au Québec ».

Voyons un autre cas, le mot *hashtag*, critiqué en France et au Québec, et qui a fait l'objet de recommandations officielles différentes sur les deux territoires.

TABLEAU 18
HASHTAG ET SES ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
 DANS LES DICTIONNAIRES

<i>HASHTAG</i>	
<i>Le Petit Larousse</i>	Mot-clé cliquable précédé du signe dièse (#), permettant de faire du référencement sur les sites de microblogage : <i>Le hashtag #chien regroupe les posts consacrés au chien sur Twitter. Recomm. off. mot-dièse.</i>  Au Québec, on dit <i>mot-clic</i> .
<i>Le Petit Robert</i>	ANGLIC. INFORM. Mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent. <i>Les hashtags d'un tweet. Le hashtag #enseignement.</i> ▫ Recommandation officielle <i>mot-dièse</i> .
<i>Usito</i>	L'emploi de <i>hashtag</i> est critiqué au Québec comme synonyme non standard de <i>mot-clé</i> , <i>mot-clic</i> , <i>mot-dièse</i> . <i>Série de messages associés à un mot-clic.</i> REM. L'emploi de <i>mot-dièse</i> a fait l'objet d'une recommandation officielle en France.
<i>Multidictionnaire</i>	Forme fautive Anglicisme pour <i>mot-clic</i> .
<i>Antidote</i>	INFORMATIQUE • Mot-clic.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

MOT-CLIC	
<i>Le Petit Larousse</i>	QUÉBEC. Hashtag.
<i>Le Petit Robert</i>	—
<i>Usito</i>	Q/C Série de caractères précédée du signe #, cliquable, servant à référencer le contenu des micromessages, par l'indexation de sujets ou de noms, afin de faciliter le regroupement par catégories et la recherche thématique par clic. (in GDT) ⇒ mot-clé , mot-dièse . « <i>Les commentaires défilaient tellement vite sous les mots-clics #debat2012 et #qc2012 [...] qu'il était impossible de les lire tous</i> » (<i>Le Quotidien</i> , 2012).
<i>Multidictionnaire</i>	(INFORMATIQUE) Série de caractères précédée du signe #, cliquable, servant à référencer le contenu des micromessages, par l'indexation de sujets ou de noms, afin de faciliter le regroupement par catégories et la recherche thématique par clic. <i>Le mot-clic</i> (et non *hashtag) <i>#encyclopédie</i> . → Formé à partir de <i>mot-clé</i> et de <i>clic</i> , ce néologisme a été proposé en 2011 par l'Office québécois de la langue française.
<i>Antidote</i>	INFORMATIQUE ♦ Série de caractères précédée du caractère croisillon, sur laquelle on peut cliquer et servant à référencer le contenu des microbillets et à faciliter leur classement.

MOT-DIÈSE	
<i>Le Petit Larousse</i>	–
<i>Le Petit Robert</i>	(2013) <i>Mot-dièse</i> : recommandation officielle pour hashtag*. <i>Des mots-dièse</i> .
<i>Usito</i>	F/E Série de caractères précédée du signe #, cliquable, servant à référencer le contenu des micromessages, par l'indexation de sujets ou de noms, afin de faciliter le regroupement par catégories et la recherche thématique par clic .⇒ mot-clé, mot-clic . REM. L'emploi de <i>mot-dièse</i> a fait l'objet d'une recommandation officielle en France.
<i>Multidictionnaire</i>	–
<i>Antidote</i>	–

Comme pour l'emprunt *poster*, on remarque une grande différence de traitement entre les dictionnaires français et québécois pour l'anglicisme *hashtag* et ses équivalents français *mot-clic* et *mot-dièse*.

Dans les dictionnaires français, c'est l'article du mot anglais *hashtag* qui contient la description, alors que dans les dictionnaires québécois, c'est sous son équivalent français *mot-clic* qu'on aura une définition complète, et, le cas échéant, un exemple, une citation, des renvois, une remarque.

Cette différence de traitement est importante, parce que si l'on consulte le *Larousse*, on ne trouvera pas l'entrée *mot-dièse* (ni la sous-entrée *mot-dièse* sous *mot* ou sous *dièse*). Ce n'est qu'en consultant *hashtag* qu'on saura que la recommandation officielle *mot-dièse* existe (on ne précise cependant pas que cette recommandation a été faite en France) et qu'au Québec on emploie *mot-clic*. Mais aucun de ces deux équivalents n'est défini ou exemplifié. *Mot-clic* a sa propre entrée, mais il n'est défini que par le synonyme *hashtag*. Il est donc nécessaire de consulter ce mot pour accéder à une description complète. Un dictionnaire ne décrit habituellement que des emplois attes-

tés dans la langue (ou qui l'ont été). On peut donc comprendre par la description du *Larousse* qu'il considère que l'anglicisme *hashtag* est assez courant en français pour mériter une description, ce qui n'est pas le cas de *mot-dièse* qui n'apparaît qu'en remarque sous *hashtag*, n'étant pas assez fréquent pour être à la nomenclature. Quant à *mot-clic*, c'est un emploi jugé assez courant au Québec pour être attesté et mériter une entrée, mais comme ce n'est pas l'usage le plus fréquent du public cible du *Larousse*, sa description est minimale et renvoie à l'usage courant en France, *hashtag*.

Le québécoisme *mot-clic* n'est pas encore attesté dans *Le Petit Robert*, et comme dans le *Larousse*, c'est le mot *hashtag*, courant en France, qui bénéficie de la description. Le *Robert* a quand même choisi d'attester la sous-entrée *mot-dièse*, mais sans description, avec seulement une remarque renvoyant à *hashtag* et un exemple pour illustrer le pluriel du mot. Ici encore, et malgré la marque ANGLIC. du *Robert*, c'est l'article de l'anglicisme *hashtag* qu'il faut consulter pour avoir une description complète de cette nouvelle réalité.

La proposition est inversée dans les dictionnaires québécois. *Hashtag* est critiqué partout et ne paraîtra pas dans d'autres articles que celui où il est critiqué. C'est l'article *mot-clic* qui bénéficiera d'une description complète. Étonnamment, le *Multidictionnaire* et *Antidote* n'attestent pas la recommandation française *mot-dièse*, qui était pourtant en vigueur au moment de leurs dernières éditions. *Usito*, comme à son habitude, atteste les trois emplois, critique l'anglicisme *hashtag*, marque géographiquement les équivalents *mot-clic* et *mot-dièse* et fait les renvois pertinents sous chacun des mots. Notons qu'ici, malgré l'existence d'une recommandation officielle en France pour remplacer *hashtag* qui permet de supposer que ce mot y est critiqué, *Usito* limite la zone de critique au Québec.

Compte tenu des différences notables entre la France et le Québec dans leur rapport à l'anglais, il est recommandé pour un locuteur québécois de consulter des sources québécoises pour tout ce qui touche le traitement des anglicismes.

EXERCICE RÉCAPITULATIF

La présentation précédente a cherché à distinguer quelques particularités des sources lexicographiques souvent utilisées au Québec. Soumettons-les maintenant à un exercice pratique en posant trois questions, et comparons les réponses obtenues.

- 1) Quel est le pluriel de *grille-pain* ?
- 2) Son synonyme d'origine anglaise s'écrit-il *toaster* ou *toasteur* ?
- 3) Ce synonyme est-il un anglicisme accepté ?

Pour répondre à ces trois questions, nous devons consulter les articles *grille-pain* et *toaster/toasteur* dans les dictionnaires à l'étude, et savoir interpréter les informations données par chacun d'eux.

TABLEAU 19
TRAITEMENT DE *GRILLE-PAIN* ET DE *TOASTER/TOASTEUR* DANS LES DICTIONNAIRES

	<i>GRILLE-PAIN</i>	<i>TOASTER/TOASTEUR</i>
<i>Le Petit Larousse</i>	n. m. inv. Δ n. m. (<i>pl. grille-pains</i>). Appareil pour griller les tranches de pain. (SYN. toasteur)	TOASTEUR n. m. (de <i>toast</i>). Grille-pain.
<i>Petit Robert</i>	nom masculin Petit appareil électroménager servant à griller des tranches de pain. ⇒ toasteur . <i>Grille-pain électrique. Des grille-pains.</i> FORMES singulier : grille-pain pluriel : grille-pains, grille-pain	toasteur [tostœʁ] nom masculin étym. 1959 ; <i>toaster</i> 1926 ◇ anglais <i>toaster</i> ; de <i>to toast</i> « (faire) griller » ■ Ustensile électrique pour griller les toasts. ⇒ grille-pain .
<i>Usito</i>	n. m. inv. RO (plur.) <i>grille-pains</i> . Appareil électroménager, généralement muni de fentes, servant à griller des tranches de pain. <i>Un grille-pain électrique. « Quand j'étais enfant, je démontais tout à la maison : les grille-pains, les fers à repasser... » (La Presse, 2013).</i> FORMES invariable : grille-pain singulier : grille-pain, pluriel : grille-pains RO Les rectifications de l'orthographe recommandent cette graphie.	toaster ou toasteur n. m. REM. La graphie <i>toasteur</i> est surtout en usage en France. L'emploi de <i>toaster</i> , ou de sa variante <i>toasteur</i> , est critiqué au Québec comme synonyme non standard de <i>grille-pain</i> . <i>Débrancher le grille-pain.</i> REM. L'emploi de <i>toasteur</i> n'est généralement pas critiqué en France.

<i>Multidictionnaire</i>	GRILLE-PAIN nom masculin (pl. <i>grille-pain</i> ou <i>grille-pains</i>) Appareil servant à griller les tranches de pain. <i>Des grille-pain</i> (et non *toasters) <i>efficaces</i>.	* TOASTER Forme fautive Anglicisme pour <i>grille-pain</i>.
<i>Antidote</i>	Nom masculin Appareil destiné à faire griller des tranches de pain. <i>Un grille-pain électrique</i>. m. s. un grille-pain m. pl. des grille-pain Pluriel rectifié : grille-pains (avec s)	<i>toaster</i>, nom masculin Anglicisme – Utiliser plutôt <i>grille-pain</i>. <i>toasteur</i>, nom masculin Anglicisme – Utiliser plutôt <i>grille-pain</i>.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

Un examen rapide des données nous informe que les réponses ne sont pas univoques. Voici donc les réponses à nos questions de départ en fonction de chacune des sources.

1) Quel est le pluriel de *grille-pain*?

Le Petit Robert et *Multidictionnaire* : *grille-pain* ou *grille-pains*.

Le Petit Larousse, *Usito* et *Antidote* : *grille-pain* ou, selon la nouvelle orthographe, *grille-pains*.

Les cinq sources à l'étude attestent les deux formes plurielles possibles pour *grille-pain*. Cependant, le *Robert* et le *Multidictionnaire* ne précisent pas laquelle de ces formes correspond à la nouvelle orthographe, alors que les trois autres sources, le *Larousse*, *Antidote* et *Usito*, donnent cette précision⁷.

2) Son synonyme d'origine anglaise s'écrit-il *toaster* ou *toasteur*?

Le Petit Larousse et *Le Petit Robert* : *toasteur*

Multidictionnaire : *toaster*

Usito et *Antidote* : les deux graphies sont possibles

Les Français ont francisé la graphie de *toaster* et ce n'est que cette graphie francisée, *toasteur*, qu'on trouve dans *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*. Le *Multidictionnaire*, au contraire, n'atteste que la graphie anglaise *toaster*. Enfin, *Usito* et *Antidote* attestent les deux graphies : *toaster* ou *toasteur*. *Usito* précise que la graphie *toasteur* est plutôt en usage en France.

3) Ce synonyme est-il un anglicisme accepté?

Le Petit Larousse et *Le Petit Robert* : cet anglicisme est accepté.

Multidictionnaire et *Antidote* : cet anglicisme est critiqué.

Usito : cet anglicisme est accepté en France et critiqué au Québec.

7. On ne peut généraliser à partir de cet exemple. Pour certains cas plus emblématiques, comme *oignon/ognon* ou *chariot/charriot*, par exemple, le *Multidictionnaire* précise quelle est la graphie rectifiée. Pour plus de précisions, voir dans le présent ouvrage l'article de Chantal Contant sur la place de l'orthographe moderne dans les dictionnaires.

Les réponses à la question 2) pouvaient permettre d'anticiper les réponses à la question 3). En adoptant la graphie francisée *toasteur*, les Français ont ainsi francisé le mot qu'ils ne critiquent pas, malgré l'existence de son synonyme exact *grille-pain*. Au Québec, cette concurrence n'est pas acceptable dans la langue standard, ce qui explique que les trois sources québécoises présentent *toaster* (quelle que soit sa graphie) comme un emploi critiqué. Seul *Usito* fait le pont entre l'usage français et l'usage québécois.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons fait un tour bien partiel de quelques caractéristiques de dictionnaires fréquemment utilisés au Québec, mais les éléments analysés permettent tout de même de tirer certaines conclusions.

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ

Le Petit Larousse illustré est un dictionnaire encyclopédique, c'est-à-dire qu'il décrit prioritairement les réalités représentées par les mots, plutôt que les mots eux-mêmes. Abondamment illustré et traitant dans un même volume les noms communs et les noms propres, il donne une description succincte des différents sens, les exemplifie à l'occasion à l'aide de courts exemples, mais n'emploie pas de citations. Il n'indique pas systématiquement l'étymologie ou la prononciation des mots. Des notices encyclopédiques complètent parfois les articles. *Le Petit Larousse* est fait en France, d'abord pour un public français, et décrit la norme hexagonale de la langue. Plus accueillant que le *Robert* pour la féminisation des titres et moins critique envers les emprunts à l'anglais, il tient aussi davantage compte des emplois québécois, à quelques détails près, dans la description de la langue. Il marque les québécismes, mais il ne marque pas les emplois propres à la France.

« C'EST ÉCRIT DANS LE DICTIONNAIRE ! »

LE PETIT ROBERT

Le Petit Robert est un dictionnaire de langue et décrit prioritairement les mots eux-mêmes plutôt que les réalités représentées par les mots. Il indique l'étymologie et la prononciation de chacun des mots traités, en plus d'exemplifier les emplois décrits, à l'aide de citations et d'exemples représentatifs de la culture française. *Le Petit Robert* est fait en France, d'abord pour un public français, et décrit la norme hexagonale de la langue. Moins accueillant que le *Larousse* pour la féminisation des titres, il semble aussi plus critique envers les emprunts à l'anglais, mais sa marque ANGLIC. est ambiguë et doit être interprétée avec circonspection. *Le Petit Robert* atteste des québécismes qu'il illustre parfois avec des citations d'auteurs québécois, mais son traitement est légèrement plus centriste que celui du *Larousse*. Le *Robert* marque les québécismes, mais il ne marque pas les emplois propres à la France.

USITO

Usito est un dictionnaire de langue et décrit prioritairement les mots eux-mêmes plutôt que les réalités représentées par les mots. Il indique l'étymologie et la prononciation de chacun des mots traités, en plus d'exemplifier les emplois décrits, à l'aide de citations et d'exemples représentatifs de la culture québécoise. *Usito* est fait au Québec, d'abord pour un public québécois, et décrit la norme québécoise de la langue. Dans cette optique, il indique systématiquement les formes féminines des titres masculins, indique clairement les emplois critiqués au Québec et décrit leurs équivalents français. *Usito* marque aussi bien les québécismes que les emplois propres à la France et fait le pont aussi souvent que possible entre les deux variétés, à l'aide de renvois ou de remarques.

MULTIDICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le *Multidictionnaire de la langue française* est un dictionnaire de difficultés, c'est-à-dire qu'il se consacre prioritairement à répondre aux questions linguistiques que peuvent se poser les usagers au moment de la rédaction. Dans cette optique, sa nomenclature est plus réduite que celle des autres dictionnaires à l'étude, il n'indique qu'occasionnellement la prononciation, encore plus rarement l'étymologie, et ses définitions sont souvent minimales. Ces paramètres ne permettent cependant pas d'expliquer tous les choix de description faits par ce dictionnaire. Fait au Québec, le *Multidictionnaire* décrit la norme québécoise pour certains points précis, comme la féminisation des titres et le traitement des anglicismes, mais cette position n'est pas systématique et elle peut varier selon les éléments traités (la prononciation par exemple), sans que l'utilisateur soit informé des critères guidant cette fluctuation de modèle. Le *Multidictionnaire* marque les québécismes, mais il ne marque pas les emplois propres à la France.

ANTIDOTE

Le module dictionnaire du logiciel de correction *Antidote* est difficile à classer. Il s'apparente souvent à un dictionnaire de langue, indique l'étymologie et la prononciation pour tous les mots définis, mais il ne tient pas compte des liens linguistiques entre les emplois et les traite par fiche, séparant les noms des adjectifs, les différentes variantes d'un même mot, etc. Cet outil est riche en données, mais laisse à l'utilisateur le soin de les classer. Fait au Québec, *Antidote* décrit la norme québécoise pour certains points précis, comme la féminisation des titres et le traitement des anglicismes, mais cette position n'est pas systématique et elle peut varier selon les éléments traités (les graphies privilégiées par exemple), sans que l'utilisateur soit informé des critères guidant cette fluctuation de modèle. *Antidote* marque les québécismes, mais il ne marque généralement pas les emplois propres à la France.

On consulte un dictionnaire comme on s'adresse à une personne : en fonction des compétences et connaissances qu'on lui reconnaît. Au Québec s'ajoute le défi de la double norme, celle de France et celle du Québec, et de la constante évaluation que l'on doit faire de l'une comme de l'autre. On ne peut se satisfaire de ce que l'on trouve dans les dictionnaires français, pour des questions comme la féminisation des titres, le traitement des anglicismes, certains éléments du vocabulaire, mais aussi, comme nous l'avons vu, pour des éléments aussi précis que la prononciation, la graphie et le bagage culturel porté par un mot.

Il est donc primordial de bien connaître la source que l'on consulte, et, en cas de doute, de ne pas hésiter à la confronter à d'autres.

Nous avons beaucoup comparé dans cette présentation le français du Québec à celui de la France. Et ce n'est pas un hasard. D'abord, la France étant historiquement et démographiquement dominante dans la francophonie, c'est sa variété qui s'impose comme modèle de référence. Ensuite, jusqu'au milieu du XX^e siècle, les dictionnaires généraux⁸ décrivant la langue française étaient exclusivement faits en France, puis le Québec a progressivement créé un autre pôle de description⁹. Au XXI^e siècle, dans toute la francophonie, seuls la France et le Québec produisent des dictionnaires généraux, ce qui fait des variétés hexagonale et québécoise les variétés les mieux décrites. Cette « bipolarité » de la description laisse dans l'ombre toutes les autres variétés de français dont certains emplois sont parfois mentionnés dans les dictionnaires existants (voir par exemple *yogourt*, *yaourt* et *yoghourt*, à la page 175), mais sans que l'ensemble des usages de ces variétés et leurs cultures spécifiques soient réellement représentés.

8. Les dictionnaires généraux décrivent l'ensemble d'une langue, contrairement aux dictionnaires différentiels, qui n'en décrivent qu'une partie. Un dictionnaire de belgicismes ou un dictionnaire d'argot sont donc des dictionnaires différentiels.

9. Pour plus de détails sur l'histoire de la lexicographie au Québec, voir le texte « De Franqus à *Usito* : naissance et vie d'un dictionnaire. Entretien avec Hélène Cajolet-Laganière » dans le présent ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE DES DICTIONNAIRES À L'ÉTUDE

Antidote 9 (2015), logiciel, Montréal, Druide informatique.

Le Petit Larousse illustré 2018 (2017), Paris, Éditions Larousse.

Le Petit Robert 2018: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (2017), Paris, Éditions Le Robert.

Usito, dictionnaire général de la langue française sous la direction d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, de Pierre MARTEL et de Chantal-Édith MASSON, avec le concours de Louis MERCIER, [site Web], Éditions Delisme. [En ligne], [www.usito.com/dictio].

VILLERS, Marie-Éva de (2015), *Multidictionnaire de la langue française*, sixième édition, Montréal, Québec Amérique.